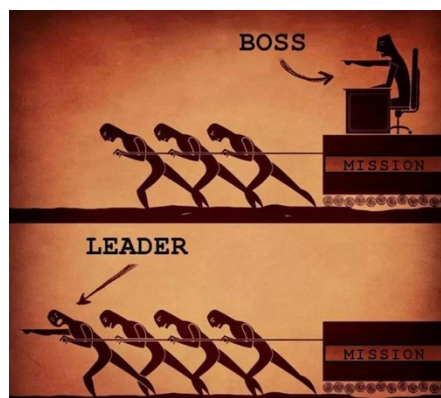


Présider une université française au XXème siècle.

Samuel Mayol



Selon un article¹ du journal « Les Échos », un rapport conjoint de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Enseignement et de la Recherche (IGAENR) pointe du doigt les « marges de manœuvre inexploitées pour piloter la masse salariale » des universités.

Ce rapport nous interpelle sur les modalités de gestion de nos universités et peut être lu soit comme une incitation à faire mieux, soit comme une menace sur l'avenir de nos missions. C'est la raison pour laquelle je souhaitais réagir.

Selon cet article, ce rapport proposera un nouveau mécanisme de répartition des moyens entre universités, pluriannuel, tenant compte d'indicateurs de performance et où la compensation automatique liée à l'évolution des carrières des fonctionnaires n'aurait plus lieu d'être.

Si le rapport pointe bien les inégalités de dotation entre universités, il invite néanmoins l'État à ne plus financer automatiquement le GVT, terme technique désignant le glissement-vieillesse-technicité. Ce faisant, le rapport prône un nouveau mécanisme de répartition entre les universités basé sur la performance, en rupture avec les traditions académiques.

Outre le fait qu'il faudra définir précisément ce que le ministère entend par cette notion de « performance », ce qui pose problème ici, c'est que l'inégalité de moyens actuellement constatée entre universités introduit une véritable inégalité de traitement du service public de l'enseignement supérieur en fonction des territoires. Il y a une forme de cynisme dans ce rapport qui d'un côté demande un effort plus grand aux universités et de l'autre passe sous silence le sous-encadrement en personnels enseignants et chercheurs comme en personnels techniques.

Pourtant en 50 ans, l'université a vu ses effectifs augmenter de 310.000 étudiants à 2.320.000, grâce notamment à l'élan impulsé par Lionel Jospin à travers la loi d'orientation du 10 Juillet 1989. Pendant des années, l'université a dû concentrer ses efforts sur l'accueil de flux sans cesse croissant d'étudiants. Les universitaires ont assumé seuls, à peu de frais et dans des conditions de travail difficiles, c'est-à-dire sans organisation ni moyens appropriés, l'accès d'un plus grand nombre à l'enseignement supérieur avec les conséquences que l'on connaît : affaiblissement des formations fondamentales au profit des enseignements à vocation pratique immédiate ; affaiblissement et sous encadrement de certaines disciplines ; recul de la recherche universitaire dans certains axes ; détérioration des conditions de travail tant des personnels administratifs que des enseignants ; dévalorisation des formations et fuite des bons étudiants vers des filières sélectives et surtout les institutions privées comme l'Institut Catholique qui a

¹ <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/les-universites-sommees-de-mieux-gerer-leurs-effectifs-1132656>

vu en 5 ans ses effectifs de recrutement tripler².

La situation est toujours compliquée pour les universités du fait d'une autonomie superficielle qui ne leur permet pas de s'émanciper de la tutelle. Dépouillées de leur prérogative historique depuis qu'elles partagent avec les grandes écoles le pouvoir de délivrer le doctorat, elles ne vivent que de la dotation globale attribuée par l'État qui leur demande en retour d'assumer leur masse salariale. La conséquence est simple : la plupart des universités ont dû geler massivement des postes, aucune université n'utilise pleinement son plafond d'emploi mais surtout, elles ont toutes recours massivement au recrutement de contractuels, précaires, mal rémunérés, avec peu de perspectives de titularisation.

Actuellement la Fonction publique d'État compte environ 20 % d'agents contractuels. Pour l'Université, c'est 32% et les choses iront croissant. Le statut des universitaires risque lui-même d'être mis à mal. En confiant la responsabilité des ressources humaines aux seuls présidents des universités, on met en danger l'indépendance des universitaires pourtant reconnue par la constitution française.

L'état financier des universités est une conséquence de la loi et non comme certains l'ont affirmé, une impéritie des collèges. Pas plus que pour une mairie ou un territoire, il est illusoire de croire qu'une organisation aussi lourde qu'un établissement universitaire puisse du jour au lendemain assumer l'ensemble de ses charges alors qu'en contrepartie l'État ne lui verse pas les sommes relatives au transfert de ses nouvelles compétences. Comme le déclarait Geneviève Fioraso : « Les dotations allouées aux universités depuis plusieurs années ne sont pas à la hauteur des charges qui leur ont été transférées ».

Ce mouvement n'est pas inéluctable, et les nouvelles missions que semble proposer le rapport de l'IGAENR donne des pistes pour une saine gestion du dossier : c'est quoi qu'il en soit le pari qu'il faudra faire pour l'avenir dans une université comme la mienne, l'université Paris 13. La donne a changé pour les nouvelles gouvernances, et le temps est loin déjà où il suffisait d'attendre pour que les choses se fassent. Il faut désormais une volonté politique, qui favorise les dynamiques des carrières et ouvre des perspectives nouvelles.

C'est donc un rôle nouveau du président d'université qui doit être sur tous les dossiers. Il doit avoir de l'ambition pour son université, être capable de définir une stratégie puis être capable de gérer sereinement son université en développant des actions en lien avec son territoire.

Ses objectifs doivent demeurer la réussite des étudiants, le dynamisme de la recherche et le bien-être du personnel dans un équilibre avec l'Etat-partenaire, et non plus l'Etat-patron.

Gageons que les recommandations telles qu'elles apparaissent dans le rapport de l'IGAENR ne prédisposent pas de la politique à venir, mais qu'elles soient plutôt une main tendue vers l'académie pour la relever de l'ornière. Si tel est le cas, alors nous sommes prêts à relever le défi de la nouvelle gouvernance. Si tel n'est pas le cas, alors nous défendrons le service public de l'enseignement supérieur, si essentiel au cœur de nos territoires.

² https://www.lepoint.fr/societe/universite-pourquoi-les-cathos-ont-la-cote-01-10-2017-2161187_23.php